



→ EN LIEN DIRECT

LE NOTARIAT FRANÇAIS AU 11^e FORUM MONDIAL URBAIN

Le 11^e Forum mondial urbain (FMU) a eu lieu à Katowice en Pologne du 26 au 30 juin 2022 sur le thème « Transformer nos villes pour un meilleur futur urbain ». Plus de 17 000 experts des secteurs public et privé, et de la société civile de 155 pays y ont participé.

PAGE 3



À L'AFFICHE

LA 10^e CONVENTION DES JURISTES DE LA MÉDITERRANÉE

C'est à Bucarest en Roumanie que s'est tenue le 2 juin 2022 la 10^e Convention des juristes de la Méditerranée autour de la thématique : « Transparence financière et éthique : des valeurs au service de la compétitivité des entreprises ».

PAGE 5

PAROLES DE...



PAOLO ARTINI

Représentant en France et à Monaco du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

PAGE 5

LE BILLET



CONSTRUIRE UNE EUROPE AU SERVICE DES CITOYENS

David Ambrosiano, président du Conseil supérieur du notariat

PAGE 2

VU DE LÀ-BAS

SITES D'INFORMATIONS DES NOTAIRES D'EUROPE

Que vous viviez déjà dans l'UE ou que vous projetiez de vous y expatrier, de nombreux sites créés par le CNUE peuvent vous être utiles sur les règles de droit applicables dans tel ou tel pays en ce qui concerne la famille, le mariage, le divorce, les successions, les donations, l'immobilier, etc.

PAGE 6

TOUR DU MONDE DES NOTARIATS

ENTRETIEN AVEC JENS BORMANN

Président de la Chambre fédérale
du notariat d'Allemagne

La Chambre fédérale du notariat d'Allemagne (« Bundesnotarkammer » en allemand) est présidée par Jens Bormann. Elle est membre du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) et de l'Union internationale du notariat (UINL).

PAGE 4

FOCUS

RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPÉRATION FRANCO-POLONAIS

Une délégation du CSN s'est rendue à Varsovie le 20 juillet 2022. Le président David Ambrosiano était accompagné de Sophie Sabot-Barcet, première vice-présidente, Gilles Krowicki, délégué pour la Pologne, Jérôme Fehrenbach, directeur général, et Christine Mertens, directrice Europe & international

PAGE 2

L'EXPERTISE

L'UNIVERSITÉ 2022 DU NOTARIAT MONDIAL CONSACRÉE À LA NUMÉRISATION

L'Université « Jean-Paul Decors » de l'UINL se terminera le 19 octobre. Tout comme l'an passé, les webinaires et les ateliers se déroulent sous forme de visioconférences. Deux participantes françaises témoignent.

PAGE 5

Construire une Europe au service des citoyens

par David Ambrosiano, président du Conseil supérieur du notariat



Pour répondre aux attentes de nos concitoyens dans le respect de la sécurité juridique, le Conseil supérieur du notariat (CSN) a fait le choix de la modernité. Le CSN est un pionnier dans le développement d'outils numériques : il a été le premier notariat du monde à introduire l'acte authentique sur support électronique dès 2008 et aujourd'hui plus de 90 %

des actes authentiques sont signés électroniquement en France. Dix ans plus tard était signé en France le premier acte authentique à distance avec, à chaque extrémité de la chaîne, des notaires équipés de matériel de visioconférence agréés et leurs clients.

MODERNITÉ — Durant le confinement en 2020, afin d'accompagner nos clients pendant la pandémie, nous avons conçu l'acte avec comparution à distance, qui permet au notaire de rédiger un acte avec son client alors que celui-ci n'est pas physiquement dans son étude. Cette modalité a été pérennisée au-delà de la période d'urgence sanitaire par le décret n° 2020-1422 du 20 novembre 2020 pour la procuration notariée, très utile lorsque l'une des parties au contrat se trouve à l'étranger. Avec ces nouveaux dispositifs répondant au plus haut degré de sécurité, la profession gagne encore en proximité et en accessibilité auprès des citoyens.

ÉCHANGES TRANSFRONTIÈRES — Proximité, accessibilité, sécurité sont également les maîtres mots dans les travaux lancés par l'Union européenne en matière de numérisation de la justice, et je me réjouis tout

particulièrement de la publication au Journal Officiel de l'UE du 1^{er} juin dernier du Règlement relatif à e-Codex, le système informatisé pour l'échange électronique transfrontière de données dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile et pénale. Adossé au portail européen e-Justice, il facilite l'accès des citoyens et des entreprises à la justice et rend interoperables les systèmes informatiques utilisés par les autorités judiciaires.

Nous avons d'ailleurs abordé les enjeux des nouvelles technologies au sein de l'Union européenne le 4 mai 2022, au siège du CSN à Paris, lors d'une conférence sur « La justice civile en Europe à l'ère numérique » avec des représentants de la Commission européenne, du ministère français de la Justice, des États, ainsi que des universitaires et des juristes.

NOTAIRES D'EUROPE — Les notaires regroupés au sein du Conseil des notariats de l'Union européenne¹ (CNUE) apportent leur expertise aux institutions européennes en la matière. Nous travaillons aussi aux prochaines évolutions au sein du Forum de futurologie dont la prochaine édition en novembre à Rome sera consacrée à l'identification électronique avec le recours à des technologies de pointe et à l'interopérabilité de nos pratiques notariales comme, par exemple, dans la lutte contre le blanchiment. Dans le même temps se tiendra un hackathon pour identifier les idées les plus prometteuses afin de mettre les dernières technologies au service des clients des notaires d'Europe, et d'œuvrer chaque jour davantage à l'accès au droit des citoyens européens.

FOCUS

Renouvellement de l'accord de coopération franco-polonais



Une délégation du Conseil supérieur du notariat conduite par le président David Ambrosiano accompagné de Sophie Sabot-Barcet, première vice-présidente, Gilles Krowicki, délégué pour la Pologne, Jérôme Fehrenbach, directeur général et Christine Mertens, directrice Europe & international s'est rendue à Varsovie le 20 juillet. La réunion bilatérale avec le Conseil national du notariat (KRN) de Pologne, présidé par Lech Borzemski², a débuté par des échanges sur les évolutions législatives en France et en Pologne, sur les conséquences de la guerre en Ukraine³ et s'est conclue par le renouvellement de l'accord de coopération entre les deux notariats pour une durée de trois ans.

Les relations entre les deux notariats sont étroites. Elles sont nourries par l'histoire qui lie la France et la Pologne. Le 22 avril 2004 marque une date importante avec la signature d'un premier accord de coopération à Varsovie au moment de l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne. Les notariats polonais et français sont membres de l'Union internationale du notariat (UINL), du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) et de l'Association du réseau européen des registres testamentaires (ARERT). Au sein de ces trois organismes, les deux notariats se concertent et s'efforcent d'adopter des positions communes. (Lire la suite page suivante.)

1. Le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), basé à Bruxelles, regroupe les 22 notariats de l'Union européenne (www.cnue.eu).

2. Étaient également présents Tomasz Kot, vice-président du KNR, Magdalena Arendt, notaire chargée des relations franco-polonaises, Mariusz Bialecki, président honoraire, président de la Fondation pour la sécurité des transactions juridiques.

3. La Pologne accueille 4 millions de réfugiés. Les deux notariats apportent un soutien financier aux Ukrainiens et ont décidé d'abonder à la Fondation présentée devant le CNUE par le président du notariat ukrainien.

Le notariat français au 11^e Forum mondial urbain



Le 11^e Forum mondial urbain (FMU) a eu lieu du 26 au 30 juin 2022 à Katowice en Pologne sur le thème « Transformer nos villes pour un meilleur futur urbain ». Plus de 17 000 experts des secteurs public et privé, et de la société civile de 155 pays y ont participé. Une forte délégation française (160 personnes⁴) regroupée sous la bannière du Partenariat français des villes et territoires (PFVT), dont le Conseil supérieur du notariat est membre, était présente. Catherine Souares, notaire à Gex, témoigne.

Initié par ONU-Habitat⁵ en 2002 à Nairobi au Kenya, le Forum mondial urbain est une manifestation impressionnante par le nombre de participants et la multitude des événements qui y sont organisés. Ces manifestations favorisent les rencontres et les échanges de bonnes pratiques entre tous les acteurs de l'urbain.

EXPERTISE – Depuis des années, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est impliqué dans les travaux préparatoires de chaque session au sein du Partenariat français des villes et territoires (PFVT) qui associe collectivités, entreprises, ONG, chercheurs et représentants de l'État. Le 11^e Forum⁶ n'a pas échappé à la règle. Depuis 2020, nous avons ainsi contribué à 4 groupes de travail portant sur la ville durable, le logement abordable, l'agriculture et le numérique. Ces participations ont permis de valoriser l'expertise notariale dans des Livrets présentés par le PFVT sur le Pavillon France. Dans ce même lieu, le notariat français a pris la parole à deux reprises : Willy Giacchino est intervenu sur la sécurité juridique, fondement essentiel d'une bonne gouvernance foncière, et j'ai moi-même présenté les kits que nous avons réalisés sur la copropriété et sur la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

L'URGENCE D'AGIR – L'objectif de ce Forum, organisé tous les deux ans, est de promouvoir le développement durable des villes. À Katowice, l'accent a été mis sur l'urgence des mesures à prendre pour répondre aux multiples crises et défis urbains, sociaux et environnementaux auxquels la Planète est confrontée. Il a été rappelé la nécessité de repenser le Nouvel Agenda Urbain et de respecter les Accords de Paris sur le climat (2015) ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par les Nations Unies à l'horizon 2030. S'adressant à la cérémonie de clôture dans la Spodek Arena, Maimunah Mohd Sharif, directrice exécutive d'ONU-Habitat, a déclaré : « L'urgence climatique, les pandémies, la crise du logement, la violence et les conflits convergent tous dans les villes. »

Le notariat français peut s'enorgueillir de sa participation au FMU, fruit de deux ans de travail auprès du PFVT. Notre présence et notre expertise sur les thématiques urbaines sont appréciées et reconnues au sein de l'équipe France. Le prochain FMU se tiendra en Égypte en 2024. Nous serons au rendez-vous !

ACTIONS DÉPLOYÉES – Concrètement, la coopération se déploie sur de multiples axes.

- En matière de formation, plusieurs dizaines de notaires polonais ont participé à la session nationale de formation organisée annuellement par le CSN sur des sujets tels que l'organisation notariale, la déontologie, la lutte contre la criminalité, le droit international privé, etc. En mars 2021, le notariat français a organisé un événement en France et en visioconférence à destination des cercles d'affaires franco-polonais sur « Le notaire, conseil de l'entrepreneur franco-polonais ».
- Des séminaires ou des colloques permettent d'échanger régulièrement. Lors des prochains, il est prévu d'aborder les nouvelles technologies et la lutte contre le blanchiment.
- Une réunion bilatérale est organisée chaque année, qui permet par exemple de se concerter sur les projets de lois et textes réglementaires.
- Cinq jumelages favorisent le partage de bonnes pratiques et l'accueil de stagiaires ainsi que la diffusion de fiches juridiques bilingues d'information (successions franco-polonaises, mariages mixtes, régimes matrimoniaux, achats immobiliers, droit des sociétés, etc.).

Enfin, l'accord de coopération prévoit l'organisation de réunions d'informations gratuites pour les Polonais qui résident en France et pour les Français qui résident en Pologne. Depuis 2011, une quinzaine de ces « Rencontres notariales » ont été organisées avec les représentations diplomatiques, en Pologne et en France.

4. La délégation française, conduite par Hubert Julien-Laferrrière, président du PFVT et député du Rhône, comprenait des membres du MEDEF International, des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de l'Europe et des Affaires étrangères, d'agences comme Cités Unies France, l'Agence française de développement, le Réseau Habitat & Francophonie, etc.

5. Créée en 1978, ONU-Habitat est aujourd'hui l'une des institutions les plus expérimentées en matière de développement urbain. Elle est présente dans plus de 70 pays à travers le monde où elle gère un large éventail de projets.

6. Le CSN a déjà participé avec le PFVT au FMU d'Abu Dhabi en février 2020 pour présenter son expertise dans le domaine du titement et de la copropriété.

Entretien avec Jens Bormann

Président de la Chambre fédérale du notariat d'Allemagne



La Chambre fédérale du notariat d'Allemagne (« Bundesnotarkammer » en allemand) est présidée par M^e Jens Bormann. Elle est membre du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) et de l'Union internationale du notariat (UINL). Ses relations avec le Conseil supérieur du notariat (CSN) sont étroites. Les deux instances ont signé un premier accord de coopération le 7 octobre 2014, renouvelé ensuite. Ses objectifs visent à faciliter les échanges trans-

frontaliers entre notaires, à renforcer la sécurité juridique en Europe et dans le monde, de même que la coopération juridique entre les deux pays. Les actions conjointes prennent des formes multiples : participation à des formations communes, organisation de réunions destinées à informer les expatriés des deux pays, création d'outils bilatéraux en matière de nouvelles technologies et de circulation des procurations, jumelages, etc. Entretien avec Jens Bormann.

Quelles ont été les conséquences de la pandémie mondiale sur le notariat allemand ?

La pandémie de Covid-19 a été un défi pour les notaires et leurs employés. Les notaires allemands ont réussi à maintenir leurs bureaux ouverts au public, y compris pendant le confinement. Nous occupons une fonction publique essentielle au fonctionnement de la justice. Grâce à la résilience et à l'éthique de mes collègues, nous avons prouvé que le notariat allemand était fiable même dans des circonstances particulièrement difficiles.

En quoi votre pratique notariale a-t-elle été influencée ?

Nous avons créé un environnement sécurisé pour nos clients et notre personnel. Dans la mesure du possible, les notaires communiquent à distance par vidéoconférence ou par téléphone avec leurs clients, par exemple lors de la préparation d'actes notariés ou de la prestation de conseils. La crise sanitaire a également accéléré la numérisation. Depuis le 1^{er} août 2022, les authentifications en ligne sont possibles pour la constitution de sociétés à responsabilité limitée. Par ailleurs, les attestations notariales peuvent désormais être complétées par visioconférence pour les demandes d'inscription au Registre du commerce et aux Registres des coopératives et des sociétés.

Quels sont pour vous les défis juridiques de l'Union européenne (UE) ?

L'UE fait progresser la numérisation dans de nombreux domaines à une vitesse impressionnante. Cependant, il est essentiel que les tâches essentielles de l'État restent entre ses mains et ne soient pas privatisées. Sinon, l'État de droit serait en danger. Par exemple, l'identification pour les transactions publiques en ligne doit être aussi sûre et fiable que dans le monde « réel ». En outre, la Commission européenne a récemment présenté un ensemble ambitieux de propositions législatives visant à renforcer les règles de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme⁷. Les propositions montrent qu'à l'avenir, les notaires joueront un rôle encore plus important dans la sauvegarde des intérêts publics et que le législateur européen accorde une confiance considérable à notre profession, ce qui est une grande réussite. Cependant, nous devons également veiller à ce que les obligations puissent être respectées dans la pratique et éviter des charges bureaucratiques inutiles, tant pour notre profession que pour les citoyens et les entreprises.

Quels sont les objectifs du notariat allemand en matière de coopération internationale ?

La coopération internationale est une de nos priorités. Nous travaillons constamment à renforcer et approfondir nos relations avec nos collègues de l'Union européenne par le biais du CNUE, et du monde entier par le biais de l'UINL. C'est pourquoi, comme nos confrères français, nous avons un bureau permanent à Bruxelles dédié aux affaires internationales. Un objectif sur lequel nous coopérons étroitement et avec beaucoup de succès avec le notariat français, en particulier avec mon collègue Lionel Galliez, est de promouvoir et d'expliquer nos systèmes d'administration préventive de la justice vis-à-vis de la Banque mondiale et de l'OCDE⁸. Un autre nouveau projet au niveau international est EUdoc. EUdoc est une solution informatique moderne et conviviale spécialement adaptée aux besoins des notaires européens qui permettrait aux notaires de transmettre en toute sécurité des documents électroniques⁹, de vérifier l'authenticité des signatures électroniques qualifiées des notaires, de confirmer le statut d'un notaire et de communiquer en toute sécurité par vidéo. Notre objectif est de faire d'EUdoc un projet commun du CNUE et nous avons l'intention de travailler avec le CSN sur ce projet.

LE CHIFFRE

6711
notaires exercent
en Allemagne

À quels défis votre notariat fait-il face ?

L'un des défis est le processus continu de numérisation. De plus en plus de transactions sont transférées dans la sphère numérique. La « Bundesnotarkammer » a reconnu le potentiel de la numérisation dès le début. Nous sommes à l'avant-garde de la numérisation des services notariaux depuis de nombreuses années et avons développé de nouvelles solutions techniques innovantes pour l'administration préventive de la justice. Dans le même temps, nous devons veiller à ce que les notaires continuent de remplir leurs fonctions importantes dans la sphère numérique, comme fournir des conseils indépendants et impartiaux aux parties, ou protéger les intérêts publics.

Quels sont vos projets pour l'avenir ?

Afin de transposer les fonctions des notaires dans le monde numérique et de rendre les procédures notariales en ligne aussi sûres et fiables qu'en présentiel, la BnotK poursuit divers projets informatiques. Nous venons tout juste de lancer les archives électroniques hautement sécurisées des actes authentiques. Pour l'avenir, d'autres projets sont envisagés, par exemple le registre fondé sur la Blockchain pour les procurations et les certificats d'héritage.

Comment se porte la coopération notariale avec le notariat français ?

Nous entretenons d'excellentes relations avec le CSN. Cela se traduit par nos échanges continus et très fructueux au niveau de la présidence et entre nos équipes, comme en témoignent nos nombreux projets communs, notamment via le CNUE et l'UINL. Personnellement, j'apprécie beaucoup la bonne collaboration avec mes estimés collègues, le président David Ambrosiano et Lionel Galliez, actuellement vice-Président de l'UINL. Dès que je peux, je me déplace à Paris et ailleurs en France et nous sommes toujours heureux d'accueillir nos collègues français en Allemagne.

EN SAVOIR PLUS :

Bundesnotarkammer : www.notar.de

7. Le 20 juillet 2021, la Commission européenne a présenté un nouveau cadre législatif pour renforcer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

8. Organisation de coopération et de développement économiques.

9. EUdoc pourrait permettre l'échange transfrontalier d'importants documents notariés tels que les procurations et les certificats de succession.

Paolo Artini

Représentant en France et à Monaco du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés



L'Association du notariat francophone (ANF) et l'Académie des Sciences d'Outre-Mer ont organisé le 11 mai 2022 à Paris une « Rencontre sur l'état civil des enfants ». Plus d'une centaine de personnes y ont participé en présentiel ou en ligne. Les travaux ont été conclus par Paolo Artini, représentant en France et à Monaco du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il explique que les enfants sont toujours les premières victimes des crises et des conflits et rappelle que les professionnels du droit, tout particulièrement les notaires, ont un rôle important à jouer dans les faits d'état civil.

📺 LIRE LA VIDÉO

La 10^e Convention des juristes de la Méditerranée



C'est à Bucarest en Roumanie que s'est tenue le 2 juin 2022 la 10^e Convention des juristes de la Méditerranée autour de la thématique : « Transparence financière et éthique : des valeurs au service de la compétitivité des entreprises ». Organisée par la Fondation pour le droit continental, la conférence a regroupé des notaires, greffiers, professeurs de droit, avocats, huissiers de justice. Une importante délégation du notariat français conduite par Laurence Leguil, secrétaire du bureau du CSN, a participé aux travaux.

📺 LIRE LA VIDÉO

L'EXPERTISE

L'Université 2022 du notariat mondial consacrée à la numérisation

Lancée le 5 juillet 2022, l'Université « Jean-Paul Decors¹⁰ » de l'Union du notariat international (UINL) se terminera le 19 octobre. Tout comme l'an passé, les webinaires et les ateliers se déroulent sous forme de visioconférences, et les échanges, par courriel. La session regroupe 87 participants¹¹ de 32 pays, dont quatre Françaises sélectionnées par le CSN.

DE QUOI S'AGIT-IL ? – L'Université du notariat mondial est une formation académique qui a pour objectif principal la compréhension et l'application de notions de droit comparé et de droit international. Cette 10^e édition consacrée à « La fonction des notaires 4.0. » clôture un cycle de 3 ans intitulé « Le notaire : un acteur majeur de la sécurité dans le droit continental : Protection du citoyen – Protection de la société ». La formation se décline selon quatre modules : la famille (Cristina Armella, présidente de l'UINL), la personne (Christine Morin, professeure à la faculté de droit de l'Université Laval au Québec), le patrimoine (Luc Weyts, professeur à l'université catholique de Louvain en Belgique), et les successions (Michel Grimaldi, professeur en droit privé à l'université Paris-Panthéon-Assas).

TÉMOIGNAGES – Deux participantes, Christèle Beaulieu, notaire à Bourgbarré en Ille-et-Vilaine, et Laurine Gérard, notaire stagiaire à Dijon, répondent à nos questions.

Pourquoi avoir choisi de participer à l'université Jean-Paul Decors ?

CB : Participer à l'Université Jean-Paul Decors est une opportunité au cours d'une carrière professionnelle. Découvrir les pratiques et les



expériences d'autres notariats ainsi est très enrichissant.

LG : La possibilité d'approfondir des notions de droit international privé (DIP) et de droit comparé, l'opportunité de rencontrer des notaires exerçant dans des pays étrangers et la qualité des intervenants m'ont amenée à adresser ma candidature.

Que vous apporte cette formation ?

CB : Elle permet d'échanger avec des professionnels d'horizons divers notamment sur le rôle du notaire dans un contexte numérique. Cette formation apporte aussi une meilleure compréhension de la Convention de New York relative aux droits des personnes handicapées du 30 mars 2007.

LG : Les éléments de droit comparé abordés lors des échanges permettent de mieux comprendre les systèmes juridiques étrangers. L'approfondissement du DIP nous aidera à mieux traiter les dossiers présentant des éléments d'extranéité et à apporter des réponses perti-

10. Jean-Paul Decors a été président de l'UINL (2011-2013), du CSN (1998-2000) et de l'ANF (2002-2007).

11. La formation est ouverte aux candidats notaires, notaires stagiaires ou jeunes notaires.

nentes à nos clients. C'est aussi l'opportunité de rencontrer des notaires étrangers avec qui nous pourrions collaborer sur de futurs dossiers.

Quelle vision avez-vous du notaire dans l'avenir ?

CB : Le notaire demeure un professionnel du droit proche de ses clients, quel que soit le contexte, national ou international. Le notaire doit s'adapter continuellement non seulement aux évolutions juridiques et fiscales, mais également aux évolutions technologiques.

LG : Le nombre de dossiers avec des éléments d'extranéité ne cesse de croître. La maîtrise des règles de droit international privé et la colla-

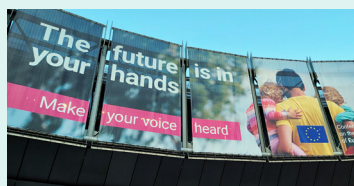
boration avec des notaires étrangers sont essentiels pour répondre aux nouveaux défis de l'internationalisation. La pratique notariale doit continuer à se tourner vers l'international pour garantir un avenir prospère à notre belle profession.

Les travaux de l'Université seront présentés lors du Congrès international du notariat à Cancun (Mexique) du 1^{er} au 3 décembre 2022.

EN SAVOIR PLUS :
Union internationale du notariat

👁️ VU DE LÀ-BAS

Sites d'informations des notaires d'Europe



Près de 600 000 Français ont choisi de vivre dans l'un des 26 autres pays de l'Union européenne (UE)¹². Que vous viviez déjà dans l'UE ou que vous projetiez de vous y expatrier, de nombreux sites créés par le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) peuvent vous être utiles sur les règles de droit applicables dans tel ou tel pays en ce qui concerne la famille, le mariage, le divorce, les successions, les donations, l'immobilier, etc. Le CNUE regroupe les notariats de 22 pays.

Pour trouver un notaire qui parle votre langue :

- Le site www.annuaire-des-notaires.eu vous permet de sélectionner un pays et de choisir un notaire.

Entre 1,6 million et 2,5 millions de Français vivent à l'étranger.

Pour connaître le droit relatif aux couples :

- www.coupleseurope.eu (21 langues).
Les règlements européens sur les régimes matrimoniaux et les partenariats enregistrés (en France, le PACS) sont entrés en vigueur le 29 janvier 2019.

Pour tout savoir du droit des successions en Europe :

- www.successions-europe.eu
Pour mémoire : le règlement européen sur les successions transfrontalières s'applique depuis le 17 août 2015.

Pour inscrire ou rechercher un testament dans l'UE, consultez le site de l'Association du Réseau Européen des Registres Testamentaires (ARERT) qui regroupe 14 registres :

- www.arert.eu/fiches-pratiques

Pour acheter un bien immobilier, il suffit de

cliquer sur le pays qui vous intéresse. Des fiches pratiques vous renseigneront :

- www.jachetemonlogement.eu

Le site général du CNUE est riche de nombreuses informations y compris sur le droit des sociétés :

- www.notariesofeurope.eu/fr/

Notaires de France : le site du Conseil supérieur du notaire intègre des informations générales sur de nombreux sujets (couples d'expatriés, donations et successions, démarches notariales...) :

- www.notaires.fr

Guide juridique de l'expatriation : ce document du CSN est téléchargeable :

- www.notaires.fr/fr/media/442

Pour trouver un notaire en France :

- www.notaires.fr/fr/directory

¹². La Suisse qui n'est pas membre de l'Union européenne accueille la plus importante communauté de Français avec 175 000 résidents. Source : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

📅 AGENDA

À ne pas manquer

7.10.2022

Colloque de l'Institut de Recherches et d'études notariales européen (IRENE) sur l'acte authentique électronique et la signature à distance en Europe, au CSN.

12 au 14.10.2022

118^e Congrès des notaires de France sur « L'ingénierie notariale : anticiper, conseiller, pacifier pour une société harmonieuse » à Marseille.

13.10.2022

Rencontres notariales franco-belges à l'Ambassade de France, à Bruxelles.

20.10.2022

Colloque international sur « le logement dans tous ses états ! » organisé par la Fondation pour le droit continental au Pavillon de l'Arsenal, à Paris.

24 au 27.10.2022

Mission de sensibilisation sur la délivrance d'un état civil aux enfants avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'Institut français, au Sénégal.

1^{er} au 3.12.2022

XXXe Congrès international du notariat sur « Exercice de la fonction publique notariale en pandémie et post-pandémie » à Cancun, au Mexique.